

GENOUILLÈRES



Ce qu'il faut retenir

De nombreux professionnels travaillent à genoux et peuvent s'exposer à de nombreuses lésions pouvant avoir de graves conséquences comme l'hygroma du genou (inflammation près de la rotule), une maladie professionnelle très courante. Les carreleurs, plombiers, jardiniers, nettoyeurs, électriciens et bien d'autres sont les plus exposés à ce problème.

Il est possible de remédier à cela en s'équipant d'une genouillère de travail. Elle assure une meilleure protection des ligaments et des articulations lors d'efforts réguliers et se porte sur les pantalons.

La réglementation

La norme EN 14404 définit 2 types de genouillères :

- Type 1 : Protection des genoux indépendante de tout vêtement, qui se fixe autour de la jambe par-dessus un pantalon par exemple. Ce sont des genouillères à sangle.
- Type 2 : Mousse plastique à insérer dans les poches d'un pantalon de travail au niveau des genoux. Le pantalon doit posséder des poches genoux pour pouvoir y glisser ces protections : c'est donc un pantalon de travail avec poches genoux. C'est ce que l'on appelle les "plaques de protection genoux" ou "poches genoux en mousse".

NB : La poche genou du pantalon (ou autre vêtement) doit aussi être certifiée EN 14 404 et disposer du marquage CE

La norme définit également 3 niveaux de protection :

- Classe 0 : Utilisation sur sols plats où la résistance à la pénétration ne s'avère pas nécessaire
- Classe 1 : Utilisation sur sols plats où la résistance à la pénétration est de 100N à minima
- Classe 2 : Utilisation sur sols difficiles où la résistance à la pénétration doit être au minimum de 250N

Comment choisir ses genouillères ?

Le choix de la genouillère dépend de la surface sur laquelle opère le travailleur, pour assurer une protection maximale au genou du travailleur. Si le sol est plat, une genouillère de classe 1 peut suffire alors que sur un sol dur et irrégulier, une genouillère de classe 2 est requise.

Cela dépend également de la fréquence d'utilisation :

- Utilisation occasionnelle : type 1
- Utilisation prolongée : type 2